

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2023

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 15

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 22 novembre 2023

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Manon BENNE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2023

1. BUDGET COMMUNE DE LAVERGNE

1.1 Prix des loyers au 1^{er} janvier 2024

Le Maire propose, comme l'indique les contrats de baux des logements communaux, la révision des loyers au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année l'indice de référence des loyers au 3ème trimestre est de **141,03**
Sur un an les loyers augmentent de + 3,50 %.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les acomptes sur chauffage fioul des logements 1D et 1G du 1er étage du bâtiment école, la consommation annuelle dépassant largement les acomptes actuels. Pour les logements les acomptes pourraient être les suivants :

- 1D passer de 45 € à 75 €
- 1G passer de 75 € à 115 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à l'augmentation des loyers de + 3,50 % et fixe les loyers des logements communaux comme suit à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'augmentation des acomptes chauffage des logements 1D et 1G du 1er étage, bâtiment école :

LOGEMENTS	SUPERFICIE	LOYER ACTUEL	Indice IRL du 3ème trimestre année 2023	Indice IRL du 3ème trimestre année 2022	Montant du loyer au 1er janvier 2024 - hors charges	CHARGES				Montant des loyers charges comprises au 1er janvier 2024
						Acompte chauffage fioul (logts 1D+1G)	Taxe TEOM	Entretien Chaudière (2 logts école) ou chauffe eau (2 logts mairie)	Electricité et nettoyage des communs (cage escalier,...)	
1G N° 1G - T 2 - MAIRIE	42 m ²	307,63 €	141,03	136,27	318,38 €		9,00 €	10,00 €	8,00 €	345,38 €
1D N° 1D - T 3 - MAIRIE	57 m ²	423,56 €	141,03	136,27	438,36 €		11,00 €	10,00 €	8,00 €	467,36 €
2G N° 2G - T 3 - ECOLE	48 m ²	305,60 €	141,03	136,27	316,27 €		9,00 €		8,00 €	333,27 €
1G N° 1G - T 4 - ECOLE	83 m ²	434,94 €	141,03	136,27	450,13 €	115,00 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	594,13 €
1D N° 1D - T 3 - ECOLE	49,50 m ²	361,60 €	141,03	136,27	374,23 €	75,00 €	9,00 €	10,00 €	8,00 €	476,23 €
2D N° 2D - T 1 - ECOLE	40 m ²	253,51 €	141,03	136,27	262,37 €		9,00 €		8,00 €	279,37 €
		2 086,84 €			2 159,73 €					2 495,72 €

1.2 **Décisions modificatives budgétaires - ouverture de crédits chapitre 041**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes : DM_2023_004 qui vient en complément de la DM_2023_003 du 16-10-2023 :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 (041)	Réseaux de voirie	7289.00	
21538 (041)	Autres réseaux	2080.00	
212 (041)	Agencements et aménagements de terrains		9369.00
TOTAL :		9369.00	9369.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2- PROJET « City Park » lieu-dit « Larroque »

PROJET « City Park » lieu-dit « Larroque » Commune de Lavergne pour 2024 - Demande subvention dans le cadre de la DETR 2024 et de l'Agence Nationale du Sport 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Yohan MAZIERO qui expose le projet du "City Park" au lieu-dit "Larroque" à Lavergne, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études et avant-projet sommaire, à 91 000 € HT soit 109 200 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de l'Agence Nationale du Sport

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État	DETR 2024 – Thématique 2.2 Loisirs sports	27 300 €	30 %
Agence Nationale du Sport	Demande subvention équipement sportif	45 500 €	50 %
Auto-financement			
Fonds propres et/ou Emprunt		18 200€	20 %
Total HT		91 000 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant, si le plan de financement est réalisable au regard des subventions qui seront attribuées :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2^{ème} semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin d'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 91 000 € HT
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DETR 2024
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport 2024

3- SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE

3.1 TARIFS AU 1ER JANVIER 2024 DE LA REDEVANCE DU SCE ASSAINISSEMENT PUBLIC DE LAVERGNE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

- la délibération n° 2016_68 portant adoption du règlement du service assainissement collectif et de la redevance assainissement au 1er janvier 2017.
- les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2023 à savoir :
 - une part fixe de 148,00 € HT
 - une part variable de 1,0800 €/m³ HT
 - un forfait 30 m³/personne à défaut de déclaration du nombre de mètres cube prélevé à la source privé et rejeté au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le maire informe les élus, qu'au regard des futurs travaux à prévoir dans les années à venir, entretien des lagunes et travaux sur le réseau, une augmentation doit être envisagée.

Il propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2024 comme suit :

- une part fixe de 150,00 € HT, (+ 1,35 %)
- une part variable de 1,1000 €/m³ HT (+ 1,85 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ◆ **DECIDE d'appliquer les tarifs au 1er janvier 2024, comme suit :**
 - **une part fixe de 150,00 € HT**
 - **une part variable de 1,1000 €/m³ HT**
 - **un forfait 30 m³/personne à défaut de déclaration du nombre de m³ prélevé à la source privé et rejeté au réseau d'assainissement collectif**
 - **dit que le taux en €/m³ de la redevance collecte de l'agence de l'eau Adour-Garonne est de 0,25 pour l'année 2024 (inchangé par rapport à 2023)**

3.2 DECISION MODIFICATIVE N° DM 001-PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 du service assainissement public, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DM-001 PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	-930.00	
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	930.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4 – SCE EAU POTABLE LAVERGNE

TARIFS EAU POTABLE LAVERGNE 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée les termes du contrat d'affermage fixant la part du "Fermier" et celle de la "Collectivité".

La part du "Fermier" étant actualisée tous les ans par rapport à un coefficient défini dans le contrat d'affermage et celle de la "Collectivité" étant définie tous les ans en Conseil Municipal.

Le coefficient de variation pour la part SAUR, à compter du 01/01/2024 est de K : 1,129619.

Le maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de l'eau concernant la part "Collectivité" pour l'année 2024 de 1%.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- **DECIDE d'appliquer les tarifs de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une augmentation de 1%, comme suit :**

- **31,74 € HT** par abonné pour le 1^{er} compteur
- **Gratuité** de la part communale pour le 2^{ème} compteur
- **0,7634 € HT** le m3 d'eau consommé

- **RAPPELLE le montant de la part Limargue pour l'année 2023** qui était de 28,44 € H.T. par abonné. Cette participation est appelée par le syndicat du Limargue en 2 fois sur l'année à savoir dans le courant du 1^{er} et 2^{-ème} semestre et à ce jour nous n'avons pas le montant pour 2024.

- **RAPPELLE les montants appliqués par SAUR pour l'année 2024, abonnement : 70,47 € HT et part variable (consommation) : 0,9335 € HT**

5 – QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Projet chauffage individuel par appartement du 1^{er} étage bâtiment école et projet climatisation salle des mariages. Ce projet sera étudié sur l'année budgétaire 2024
- 5.2 Point sur la préparation « Noël des Écoles » organisée cette année à Lavergne le vendredi après-midi 22/12/2023.
- 5.3 Point sur l'avancement du plan communal de sauvegarde – PCS Lavergne. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut clôturer rapidement le PCS d'ici la fin du 3^{ème} trimestre 2024. Réunion de la commission prévue le 11-01-2024 pour faire le point sur l'évolution du PCS.
- 5.4 Préparation du bulletin municipal 2023, Jean-Louis et Céline.
- 5.5 Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 26 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h.

Didier BES

Patrick BOY

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Dominique FROMENTEZE

Aurore COUDERC

Manon BENNE

Chantal MASMAYOUX

Jean-Louis RIGOUSTE

Johan MAZIERO

Céline SER